



## Conditions d'admission 2026-2027

### ***Faculté d'Architecture et d'Urbanisme (FAU)***

*Pour des raisons d'ergonomie de lecture, ce document n'est pas rédigé en écriture inclusive. Il s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.*

#### **Public cible : candidat hors union européenne non assimilé**

*L'assimilation vous donne accès aux modalités d'inscription définies pour les étudiants ressortissants de l'Union européenne. Veuillez vérifier si vous répondez à un critère d'assimilation.*

**Avant de soumettre son dossier, le candidat doit lire attentivement le règlement des admissions 2026-2027 et le guide de l'admission disponibles à la page [S'inscrire - Etudiant hors Union Européenne - Université de Mons \(umons.ac.be\)](#)**

En soumettant son dossier, le candidat a pris connaissance du guide de l'admission et adhère au règlement des admissions 2026-2027.

Le candidat dont le dossier a été accepté ne peut être inscrit que s'il est présent sur le territoire belge au plus tard le 30 septembre. Aucune prolongation de la date de validité du formulaire ne sera accordée. Le « formulaire standard » est valable **jusqu'au 30 septembre inclus** (Art. 9 du règlement des admissions). **Toute demande d'inscription tardive sera considérée comme irrecevable.**

#### **Critères académiques généraux pour le 2<sup>e</sup> cycle (Master)**

- Aucune suite ne sera donnée aux **dossiers incomplets** et les **dossiers hors délais** seront refusés.
- **Les frais de dossier** doivent être payés selon les indications reprises sur le site web.
- **L'authenticité des documents** fournis sera vérifiée. Toute falsification de document entraînera l'annulation de l'admission et une procédure pour fraude.
- **La lettre de motivation** personnalisée exigée dans le dossier doit être, de préférence, dactylographiée et rédigée en langue française (ou éventuellement en langue anglaise, si le cursus visé est dispensé en anglais).
- Le jury prend également en compte le contenu de la lettre de motivation personnalisée jointe au dossier d'admission et examine, via **l'intérêt formulé par le candidat** pour le domaine d'études, la filière ou le métier visé, si la formation sollicitée correspond à son projet professionnel et personnel et si celle-ci est en adéquation avec son profil et sa formation précédente éventuelle.
- Les candidats HUE répondant aux [critères d'assimilation](#) doivent répondre aux critères des étudiants hors union européenne assimilés.

**Critère de moyenne :**

Secrétariat des études de la Faculté d'Architecture et d'Urbanisme : 88, Rue d'Havré à 7000 Mons  
Tél. : 065/55.48.10 – [admissions.fau@umons.ac.be](mailto:admissions.fau@umons.ac.be)  
Candidat HUE non assimilé – Admission au grade de Master



## Conditions d'admission 2026-2027

- Une moyenne de 12/20, ou en l'absence de note chiffrée, une mention « assez bien » (sans préjudice d'une évaluation plus approfondie du parcours académique par le jury de la faculté), est requise pour la(les) dernière(s) année(s) d'études prise(s) en compte dans le cadre de l'évaluation de la demande d'admission. En l'absence de note chiffrée ou de mention, le dossier sera transmis à la Faculté.

### Critères académiques spécifiques pour une admission à la Faculté d'Architecture et d'Urbanisme (FAU)

#### Cursus : Tous les masters de la Faculté d'Architecture et Urbanisme (FAU)

**Le dossier ne pourra pas être accepté sous réserve de la réussite de l'année en cours.**

Les dossiers qui ne reprennent pas un des documents requis seront refusés.

**En cas de refus du dossier pour une admission au master en architecture, à finalité art de bâtir,** le dossier ne pourra être soumis au jury de Bachelier pour un nouvel examen que s'il répond aux critères académiques d'admission en Bachelier.

**En cas de refus du dossier pour une admission au master en développement territorial et urbanisme,** le dossier ne pourra pas être soumis au jury de Bachelier pour un nouvel examen.

L'accès aux masters organisés par la Faculté d'Architecture et d'Urbanisme de l'Université de Mons est exclusivement réservé aux étudiants pouvant attester d'une **maîtrise suffisante de la langue française**.

Critère de maîtrise suffisante de la langue française :

- **Niveau requis :** C1 pour les 4 compétences langagières (compréhension orale, compréhension écrite, production orale et production écrite).
- **Tests :**
  - Test de connaissance du français (TCF)
  - Test d'évaluation de français (TEF)
  - Diplôme approfondi de langue française (DALF C1 ou C2)

Le candidat devra fournir ses résultats pour les parties suivantes : compréhension orale, compréhension écrite, production orale et production écrite.

- **Délai :** L'attestation doit être obtenue pour le dépôt de la candidature et dater de moins de 3 ans. Les preuves d'inscription au test ne seront pas acceptées.
- **Dispenses possibles** si le candidat est titulaire :



## Conditions d'admission 2026-2027

- D'un diplôme étranger sanctionnant un cycle d'études supérieures suivies dans un établissement dont la langue d'enseignement est le français
  - > le dossier doit impérativement comprendre un document de l'établissement qui atteste que le cursus a été suivi majoritairement en langue française.

Critère de moyenne :

- o Une **moyenne générale de 14/20 (mention « Bien »)** pour l'ensemble du 1er cycle est requise.

Critère de Portfolio :

- o Un Portfolio au format numérique PDF reprenant ses projets et dessins architecturaux (implantations, coupes, élévations, plans, dessins techniques) devra être envoyé sur l'adresse [admissions.fau@umons.ac.be](mailto:admissions.fau@umons.ac.be) dans les 5 jours qui suivent le transfert de votre demande d'admission au niveau de la faculté.

### IMPORTANT

La faculté n'acceptera pas de dossier « sous réserve de la réussite de l'année en cours ».

En aucun cas nous ne pouvons vous garantir l'admission dans l'année pour laquelle vous avez postulé (peu importe le cursus suivi).

Le jury de la faculté peut refuser de prendre en considération le diplôme obtenu s'il est trop éloigné de la formation ou du domaine lié à l'Art de bâtir et Urbanisme.

Etant donné que le dossier de candidature fera l'objet d'une analyse et d'une évaluation par le jury de la Faculté, aucune demande de valorisation ou de dispense sur la base du parcours académique ou professionnel ne seront prises en considération au moment de l'inscription.

La lettre de motivation, de préférence dactylographiée, exposera de manière pertinente le projet professionnel du candidat et le lien entre ses études précédentes et le cursus auquel il postule.

Aucune seconde session n'est programmée pour le cours de conception architecturale et urbanistique (projet). De nombreux cours sont évalués de manière continue et ce, dès les premières séances. Dès lors, aucune faveur liée aux enseignements et aux évaluations ne pourra être demandée par les étudiants qui, du fait des démarches liées à l'admission, arriveront au-delà du 15 septembre.

### FAQ

**Avez-vous besoin d'une équivalence ?**

Uniquement si votre dossier est accepté au bloc 1 du Bachelier



## Conditions d'admission 2026-2027

[Bienvenue - :::: - Administration Générale de l'Enseignement - Fédération Wallonie-Bruxelles \(cfwb.be\)](#)

**Pouvez-vous prétendre à une admission au-delà du bloc 1 du bachelier ?**

De manière générale, si vous n'avez pas suivi de cours de composition architecturale (projet), votre demande ne pourra pas être acceptée au-delà du bloc 1 du bachelier en Architecture.

**Un cursus type « Génie Civil » peut-il être valorisable à la FA+U ?**

Non car il ne contient pas de cours de composition architecturale. Une admission n'est donc possible qu'au bloc 1 du bachelier

**Devez-vous introduire une demande d'admission en Bachelier ou en Master ?**

Vous devez introduire une demande dans le cycle qui semble vous correspondre. Votre dossier sera analysé par le jury du cycle correspondant dans un premier temps. Si vous postulez au Master en Architecture et que le Jury de Master estime qu'il ne peut pas vous accepter, votre dossier sera analysé par le Jury de Bachelier.

**Qui fait quoi entre le Service Admissions et la Faculté ?**

Le Service Admissions reçoit votre dossier et vérifie qu'il est bien complet au niveau administratif, que tous les documents demandés soient bien présents et que les conditions d'admission soient satisfaites. Dans ce cas, le dossier nous est transféré au sein de la faculté qui décide dans quelle année admettre l'étudiant.

**Le rôle de la faculté s'arrête là pour votre demande d'admission.**

Le reste de la procédure est pris en charge par le Service Admissions.

N'hésitez pas à nous contacter à la FA+U avant votre arrivée pour que nous puissions vous accueillir au mieux !